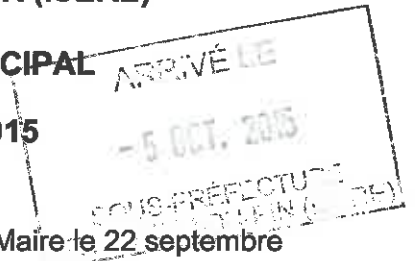




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 22 septembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ – David CICALA à Christianne SADIN

Absente : Sophie BAUDOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2015.09.28 21

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'OSQ – Section Danse**

Monsieur Cyrille CUENOT, Adjoint délégué à la vie associative et au sport, expose que l'OSQ Danse sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le déplacement à leur participation aux Championnat national GRS des 30 et 31 mai dernier à Villeneuve d'Asq.

En bureau municipal du 7 septembre, les élus ont proposé de subventionner un tiers des dépenses, soit 323 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle pour un montant de 323 €**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 29 septembre 2015.

Publication et transmission en sous-préfecture le 02 OCT. 2015

Le Maire,  
  
Michel BACCONNIER